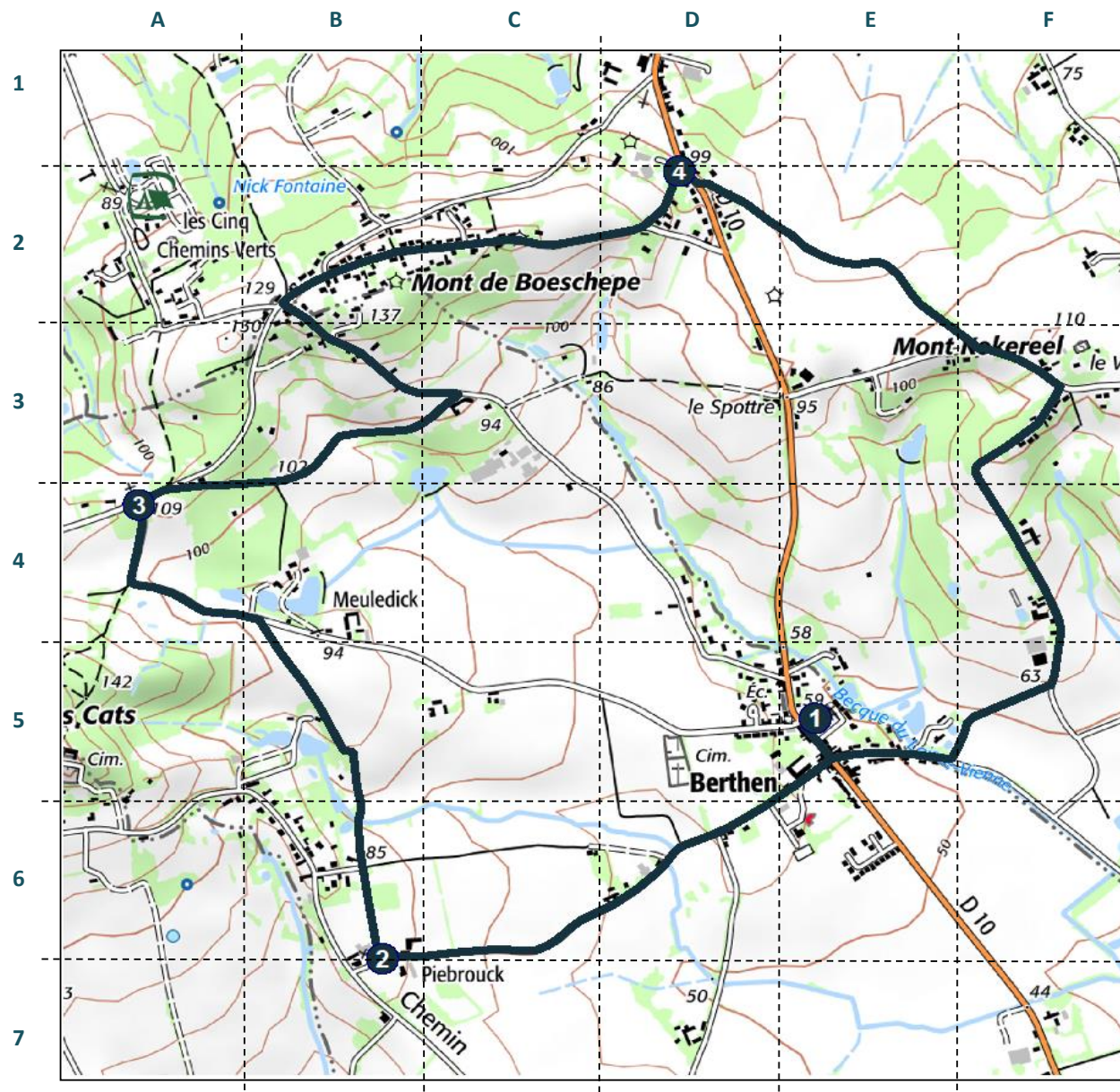


Sentier de Berthen

(7 Km 300 - 2 h 30)

Départ : Parking de l'église BERTHEN

1. Empruntez la D 10 en direction de Saint-Jans-Cappel et tout de suite à droite la rue de Godewaersvelde. Allez tout droit durant 1 400 m.
2. Prenez à droite le sentier piétonnier puis empruntez à gauche la route. Après un coude à droite, à l'intersection, dirigez vous à droite vers Boeschèpe.
3. Obliquez à droite sur le chemin puis montez la route à gauche sur le flanc du Mont Boeschèpe. A l'intersection suivante, suivez à droite la rue de la Montagne. En vue de la D 10, suivez à gauche la rue en impasse.
4. Effectuez un crochet droite / gauche sur la D 10 et empruntez le chemin piétonnier menant au Mont Kokereel. A la route, prenez à gauche et, à l'intersection suivante, à droite la rue du Mont Kokereel. Après 1 km, tournez deux fois à droite et retrouvez Berthen.



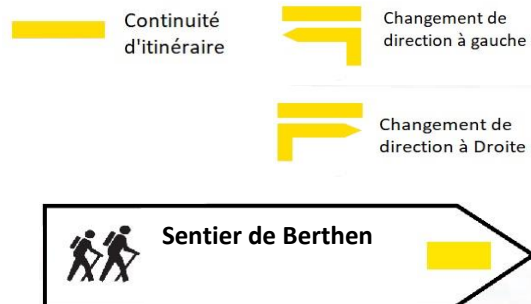


Nord
le Département est là →

Nordévasion
le Département est là →

Suivez le guide!

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Sentier de Berthen

(7 Km 300 - 2 h 30)

Départ : Parking de l'église BERTHEN



Avis du Randonneur :

Cheminez entre Mont des Cats, Mont Boeschève et Mont Kokereel au cœur d'un typique paysage flamand. Les vestiges des haies et des houblonnières du Houtland jalonnent le parcours. En période de pluie, le port de chaussures étanches s'avère indispensable.

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DEPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

SURICATE
Service d'urgence
pour signaler un incident